

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERSEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 18
Absents : 0
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

26/03/2026

DELIBERATION n° 2026-17

*L'an deux mille vingt-six,
Le 2 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.*

Présents :

Mesdames APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.

Messieurs BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.

Pouvoirs :

Mandants
M. FERREIRA Dimitri

Mandataires
Mme APARICIO Elsa

Secrétaire de séance : Madame CAZALS Séverine

SYNDICAT MIXTE D'ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT – HERAULT ENERGIES
Désignation des délégués

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du conseil municipal, il convient de désigner les délégués appelés à siéger aux comités des syndicats des communes ou de syndicats mixtes, conformément aux article L 5212-7, L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il précise que la durée du mandat est liée à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

Conformément aux articles L2121-7 et L2122-7 du CGCT, les délégués titulaires et suppléants si cela est prévu dans les statuts, sont élus par le conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'il faut prévoir un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Messieurs BRAL Amédée et ROMERO Jacques se portent candidats

Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote

Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

INDIQUE que Monsieur ROMERO Jacques est proclamés élus délégué titulaire suppléant du Syndicat Mixte d'Energies du Département de l'Hérault.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 2 Avril 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



A red circular official stamp of the Mayor of Laurens is overlaid on a handwritten signature in black ink.

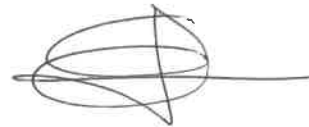
Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jacques ROMERO



A red circular official stamp of the Mayor of Laurens is overlaid on a handwritten signature in black ink.

La Secrétaire de Séance
Séverine CAZALS



A handwritten signature in black ink.